



## SEYNA OBTIENT SON AGREMENT D'ASSURANCE ET LANCE SON ACTIVITE EN FRANCE

LA START-UP OBTIENT SON AGREMENT DE L'ACPR, UNE PREMIERE POUR UN ACTEUR INDEPENDANT  
EN ASSURANCE-DOMMAGES DEPUIS 1983

CET AGREMENT LUI PERMET DE LANCER DES AUJOURD'HUI SON ACTIVITE EN FRANCE

14 MILLIONS D'EUROS LEVES POUR CE PROJET AUPRES D'ACTIONNAIRES DE PREMIER PLAN

**Paris, le 9 décembre 2019,**

Seyna, un nouvel assureur indépendant, annonce aujourd'hui l'obtention de son agrément par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). C'est le premier agrément délivré à un acteur indépendant pour des activités d'assurance-dommages par l'ACPR en France depuis 1983.

La société va concevoir des assurances innovantes, aux couvertures étendues, pour répondre aux changements de mode de vie et aux nouveaux usages des consommateurs. Elle vendra ses produits sous marque blanche à travers un réseau de distributeurs spécialisés. Six produits seront disponibles dès les prochaines semaines, dont une assurance locative à destination des étudiants, une assurance qui protège le matériel des travailleurs indépendants ou encore un nouveau produit d'assurance billetterie.

Seyna se différencie par sa capacité à co-créeer avec ses partenaires des produits qui répondront en temps réel aux besoins des consommateurs. Grâce aux meilleures solutions technologiques, ils pourront être intégrés et lancés en quelques semaines, quand les délais dépassent souvent une année dans le secteur.

L'équipe a levé 14 millions d'euros de fonds propres pour assurer la solvabilité de Seyna. Contrôlée par ses trois fondateurs, Guillaume d'Audiffret, Philippe Mangematin et Jean Nicolini, la société est soutenue par le fonds Global Founders Capital en *lead investor*, l'assureur Allianz France, Financière Saint James (family office du cofondateur de vente-privée.com, Michaël Benabou) et une douzaine de Business Angels. Accompagnée par platform58, l'incubateur de La Banque Postale, l'équipe a également pu compter sur le soutien de la Fédération Française de l'Assurance.

Pour Jean Nicolini, co-fondateur de Seyna : « *Nous sommes très heureux d'avoir obtenu ce feu vert des autorités qui nous permet de lancer dès aujourd'hui notre activité commerciale. Notre ambition est d'accompagner l'évolution des besoins des consommateurs en leur proposant des produits simples, utiles et sur-mesure grâce à notre connaissance du marché et à notre plateforme technologique* ».

### **Contacts presse**

Brunswick

Solène Deguet / Guillaume Maujean

+ 33 7 78 50 95 46 / + 33 6 67 74 36 89

Seyna@brunswickgroup.com

### **A propos de Seyna**

Créée en 2018, Seyna est une compagnie d'assurances indépendante française qui propose des couvertures innovantes et étendues afin de répondre à l'évolution des besoins des consommateurs et des citoyens. Fondée par Guillaume d'Audiffret, Philippe Mangematin et Jean Nicolini, Seyna distribue ses produits sous marque blanche à travers un réseau de courtiers et de distributeurs spécialisés.



### **Guillaume d'Audiffret**

Guillaume d'Audiffret a débuté sa carrière en 2008 chez Blackstone, où il a conseillé un grand nombre de sociétés européennes et américaines dans leurs opérations financières. Il accompagne ensuite pendant 1 an le groupe Protegys, spécialiste de l'assurance et du courtage, dans ses projets stratégiques. Avant de fonder Seyna, il était depuis 2016 investisseur chez Eurazeo, où il a financé de nombreuses start-ups européennes dans leurs opérations de développement et de croissance, comme Younited Credit ou Doctolib.

Guillaume d'Audiffret est diplômé d'HEC.

### **Philippe Mangematin**

Philippe Mangematin a commencé sa carrière en 2008 au sein du cabinet de conseil en stratégie AT Kearney où il a accompagné La Banque Postale dans la création de sa société d'assurance-dommages. En 2012, il rejoint le cabinet de conseil en actuariat Milliman, effectuant des missions pour des compagnies d'assurances, notamment sur la mise en application de la Directive Solvabilité 2. Avant de fonder Seyna, il a travaillé chez Swiss Re, où il était en charge des relations commerciales et techniques avec les assureurs du marché français et du suivi des Fintechs et Insurtechs.

Diplômé d'HEC, Philippe Mangematin est également actuaire (Centre d'Etudes Actuarielles CEA).

### **Jean Nicolini**

Jean Nicolini a débuté dans l'assurance en 2005 chez Groupama au sein de l'équipe de gestion actif-passif. Il rejoint en 2010 la Fédération française des Sociétés d'Assurances (FFSA) et prend part à la négociation de Solvabilité 2 au sein de la Direction des Affaires Économiques et Financières.

Il intègre ensuite Milliman pour accompagner la mise en œuvre de la nouvelle directive chez des assureurs français. Avant de fonder Seyna, il occupait depuis 2015 le poste d'adjoint au chef du Service des Affaires Internationales Assurances à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

Diplômé d'AgroParisTech, Jean Nicolini est également actuaire (Centre d'Etudes Actuarielles CEA).